



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION D'ALBERTVILLE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2014



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014
Établi le 10 juin 2015 selon l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et conforme
au décret n°2007-675 du 02/05/2007

SOMMAIRE

1 - Caractéristique technique du service.....	4
1.1 - Présentation du territoire desservi.....	4
1.2 - Mode de gestion du service.....	5
1.3 - Estimation du nombre d'habitants desservis.....	6
1.4 - Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels.....	6
1.5 - Linéaires de réseaux	7
1.6 - Identification des ouvrages permettant de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.....	7
1.7 - Ouvrage d'épuration des eaux usées.....	8
1.8 - Boues issues des ouvrages d'épuration	9
2 - Tarification de l'assainissement et Recettes du service.....	9
2.1 - Modalités de tarification.....	9
2.2 - Redevance d'assainissement du SIARA.....	9
2.3 - Évolution du tarif de l'assainissement.....	10
2.4 - Recettes du service.....	10
2.5 - Recettes du délégataire :	10
3 - Financement des Investissements.....	10
3.1 - Type de budget.....	10
3.2 - Travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014.....	10
3.3 - État de la dette du service	10
3.4 - Amortissements	11
4 - Indicateurs de performance.....	11
4.1 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	11
4.2 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	11
4.3 - Taux de boues issues de l'ouvrage d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	12
5 - Actions de solidarité et de Coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau	12
5.1 - Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité.....	12
5.2 - Opérations de coopération décentralisée.....	12
6 - Situation.....	13
Annexe 1	15

1 - Caractéristique technique du service

1.1 - Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Albertville

Caractéristiques : SIVU

Compétences liées au service

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SIARA a pour compétence :

- ✓ Le traitement, le transport et la collecte des eaux usées
- ✓ Contrôle des raccordements

Le Syndicat pourra réaliser des opérations de mandat pour le compte des communes adhérentes (ou non). Elles feront l'objet d'une convention dans le respect de la législation en vigueur. Le financement des études et des travaux est assuré par la ou les communes qui les commandent.

Territoire desservi

Les Communes adhérentes au 1^{er} janvier 2014 sont les suivantes :

Albertville, Cléry, Frontenex, Gilly sur Isère, Grignon, Mercury, Monthion, Notre Dame des Millières, Pallud, Plancherine, Saint Vital, Tournon, Tours en savoie, Verrens-Arvey.

Existence d'une CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)

Non

Existence d'un zonage

Oui, date d'approbation : Voir tableau ci-dessous Non

COMMUNES	Année du Schéma Directeur d'Assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du plan réseau EU au PLU
ALBERTVILLE	2001-2003	2003	novembre 2004	compétence communale	1 juil. 2013
GILLY SUR ISERE	2001-2003	2003	juin 2004	compétence communale	EC
GRIGNON	2001-2003	2003		compétence communale	EC
MERCURY	2001-2003	2003	juin 2004	compétence communale	EC
MONTHION	2001	2001		compétence communale	EC
NOTRE DAME DES MILLIERES	2001-2003	2003		compétence communale	EC
PALLUD	2001-2003	2003		compétence communale	EC
PLANCHERINE	2001-2003	2003		compétence communale	EC
TOURNON	2001	2001		compétence communale	EC
TOURS EN SAVOIE	2001-2003	2003		compétence communale	EC
VERRENS ARVEY	2001-2003	2003	novembre 2004	compétence communale	25 avr. 2013
FRONTENEX	2005	2003		compétence communale	EC
SAINT VITAL	2005	2003		compétence communale	EC
CLÉRY	2006	2006		compétence communale	EC

NC : fait par la Commune mais non communiqué au SIARA - en cours d'actualisation

Il est prévu une actualisation des zonages et des schémas directeur d'assainissement de toutes les communes du Syndicat (suite aux révisions des PLU)

Existence d'un règlement de service

Oui, date d'approbation : 26 juin 2012

1.2 - Mode de gestion du service

Service de traitement des eaux usées

L'exploitation de l'unité de dépollution des eaux usées située sur Gilly sur Isère ainsi que les postes de refoulement du Parc des Exposition d'Albertville, de Terre Neuve de Gilly sur Isère est effectuée par la Société Lyonnaise des Eaux France dans le cadre du contrat de délégation du service public de traitement des effluents. Le contrat a été conclu avec effet au 30 mars 2003 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 29 mars 2015.

Au 1^{er} janvier 2008, un avenant a été conclu afin de délégué l'exploitation des postes de refoulement des Quatres Vallées de Tournon, de l'ancienne Udep de Frontenex, des Sablons de Notre Dame des Millières à la Société Lyonnaise des Eaux.

Le 21 décembre 2009, l'avenant n°2 a été conclu. Le contenu de l'avenant est la réalisation de travaux asservissement des vis, un meilleur suivi de la vitesse, l'amélioration de la gestion de la step, le doublement des bilans d'autosurveillance, temps de pluie <10mm, la réalisation d'un test en 2010 d'un système de masquage des odeurs).

Le 1^{er} juillet 2010, l'avenant n°3 a été conclu. Le contenu de l'avenant est la modification de la rédaction de l'article relatif à la rémunération du Déléguataire vis à vis de la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le 6 avril 2011, l'avenant n°4 a été conclu. Il porte sur l'intégration dans le périmètre du contrat de délégation de trois microstations (Le Corbet d'en haut sur la commune de Notre Dame des Millières ; Le Grand Arc sur la commune de Mercury ; Le Cruet sur la commune de Mercury) et sur la sortie du contrat de délégation de deux postes de relèvement (Poste de Notre Dame des Millières en rive gauche de l'Isère à Notre Dame des Millières, Poste de Frontenex).

Le 18 septembre 2012, l'avenant n°5 a été conclu. Il porte sur :

- le retrait du périmètre du contrat d'affermage des ouvrages de la station d'épuration devenue obsolète
- l'intégration au périmètre du contrat d'affermage de la station d'épuration dans sa nouvelle configuration
- La définition de la nouvelle tarification résultant des charges d'exploitation de la station d'épuration dans sa nouvelle configuration
- La redéfinition des modalités de facturation et de recouvrement des redevances d'assainissement sur le périmètre syndical.

Le 22 octobre 2013, l'avenant n°6 a été conclu. L'avenant a pour objet de confier au délégataire :

- L'établissement une fois par an des factures de masse d'assainissement (part Syndicale, part déléguée, redevances et taxes) sur la commune de Notre-Dame-des-Millières ;
- L'établissement au fil du temps des factures d'arrivée et de soldes sur cette commune ;
- L'encaissement de ces factures ;
- Le recouvrement à l'amiable de ces factures impayées ;
- Le reversement au SIARA de la surtaxe lui revenant.

Le 06 janvier 2014, l'avenant n°7 a été conclu. Il porte sur :

- l'intégration au périmètre du contrat d'affermage des 2 nouveaux bassins d'orage ;
- de définir la nouvelle tarification résultante des nouvelles charges d'exploitation.

Le 19 novembre 2014 , l'avenant n°8 a été conclu. Il porte sur la prolongation de la durée du contrat d'un an, ce qui porte son échéance au 29 mars 2016.

Service collecte et transport des eaux usées

La compétente collecte des eaux usées a été transféré au SIARA au 1^{er} janvier 2010 par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009 (Arrêté de la sous-préfecture d'Albertville n° 356/2009).

L'exploitation du service collecte et transport est assurée par le Syndicat en régie. Ce service comprend la gestion de 20 postes de refoulement ou relevage.

1.3 - Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (FICHE D2010)	Voir tableau ci-dessous
---	-------------------------

Communes	Code INSEE	(A) Population totale	Nombre total de branchements
ALBERTVILLE	73011	19 713	10 548
CLERY	73086	434	15
FRONTENEX	73121	1 713	872
GILLY SUR ISERE	73124	3 024	1 102
GRIGNON	73130	1 985	769
MERCURY	73154	2 901	895
MONTHION	73170	475	190
NOTRE DAME DES MILLIERES	73188	954	220
PALLUD	73196	728	292
PLANCHERINE	73202	423	101
SAINT VITAL	73283	687	283
TOURNON	73297	579	236
TOURS EN SAVOIE	73298	875	385
VERRENS ARVEY	73312	823	202
	Total	35 314	16 110

1.4 - Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

La liste des établissements détenteurs d'un arrêté de rejet non domestique et/ou une convention de déversement, en 2014, est la suivante :

- Albertville :

- Centre Hospitalier Albertville Moutiers, 253 rue Pierre de Coubertin
- 1. Etablissement CEBAL, 153 avenue des 16ème Jeux Olympiques
- 2. EDF-DPIH, 791 chemin de la Pachaudière
- 3. Garage Bellanti, 11 route d'Ugine
- 4. Garage Favre, 63 rue Aristide Bergès
- 5. Garage Joguet, chemin de la Charette
- 6. Lycée du Grand Arc, 265 chemin de la Charette
- 7. SEI Parc de Jade, 47 rue Eugène Ducretet
- 8. SCI CLA, 1 Rue Robert Piddat
- 9. SCAVI, 198 Chemin de la Dert
- 10. SUDECO, Groupe Casino, Centre Commercial Géant
- 11. M. HALAT Mustafa, 187 Chemin des Vernes

- Frontenex :

1. Restaurant Scolaire de la Maison Médicale
2. CIAS Maison retraite le Floreal

- Gilly sur Isère :

1. La Source du Verger, 197 Chemin du Petit Marais
2. SCI Géant Casino, Bâtiment B, ZA du Chiriac

- Tournon :

1. La Jean Lain Nippon Tarentaise, ZAC Carrefour des Vallées
2. CCHCS, Rue du Bois de l'Ile

- Tours en Savoie :

1. Société Tivoly, 266 route Portes de Tarentaise
2. SECOMATE, 504 route des Marais

1.5 - Linéaires de réseaux

	2013	2014	Variation
Linéaire de réseau séparatif (hors branchements) en km	178,20 km	183,10 km	+ 2,75%
Linéaire de réseau unitaire (hors branchements) en km	21,30 km	23,40 km	+ 9,86%
Linéaire de réseau en refoulement en km	9,50 km	9,50 km	
Linéaire total en km	208,97 km	215,97 km	+3,35%

1.6 - Identification des ouvrages permettant de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie

22 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Déversoirs d'orage isolés		
Commune	Nom du site	Charge (kg DBO5/jour)
ALBERTVILLE	DO1 Rue Jean Jaurès	Inférieure à 120 kg DBO5/j

ALBERTVILLE	DO2 Pont Albertin	Supérieure ou égale à 120 kgDBO5/j et inférieure à 600 kg
ALBERTVILLE	DO3 Chemin de la Digue	Supérieure ou égale à 120 kgDBO5/j et inférieure à 600 kg
ALBERTVILLE	DO4 Rue Louis Armand	Supérieure ou égale à 120 kgDBO5/j et inférieure à 600 kg
MERCURY	DO Les Teppes	Inférieure à 120 kg DBO5/j
ALBERTVILLE	Route Provinciale	Inférieure à 120 kg DBO5/j
ALBERTVILLE	Route de Pertuis	Inférieure à 120 kg DBO5/j
ALBERTVILLE	Croix de l'Orme	Inférieure à 120 kg DBO5/j
ALBERTVILLE	Montée Adolphe Hughes	Inférieure à 120 kg DBO5/j
ALBERTVILLE	Avenue de Tarentaise	Inférieure à 120 kg DBO5/j
FRONTENEX	Rue de la Gare	Inférieure à 120 kg DBO5/j
TOURS EN SAVOIE	La Maladière	Inférieure à 120 kg DBO5/j

Déversoirs d'orage sur site		
Commune	Nom du site	Charge (kg DBO5/jour)
PALLUD	PR Le Nant Corbet	Inférieure à 120 kg DBO5/j
PALLUD	PR La Biolle	Inférieure à 120 kg DBO5/j
PALLUD	PR Les Vincents	Inférieure à 120 kg DBO5/j
PALLUD	PR Letraz 1	Inférieure à 120 kg DBO5/j
MERCURY	PR Les Glésins	Inférieure à 120 kg DBO5/j
TOURNON	PR Bornery	Inférieure à 120 kg DBO5/j
TOURNON	PR Intermarché	Supérieure ou égale à 120 kgDBO5/j et inférieure à 600 kg
FRONTENEX	PR Industrie	Supérieure ou égale à 120 kgDBO5/j et inférieure à 600 kg
ALBERTVILLE	PR du Camping	Inférieure à 120 kg DBO5/j
TOURS EN SAVOIE	PR Les Contamines	Inférieure à 120 kg DBO5/j

1.7 - Ouvrage d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Micro-Stations et 1 Station de Traitement des Eaux Usées qui assurent le traitement des eaux usées.

Micro-Station d'épuration Corbet d'En-Haut à Notre Dame des Millières

Micro-Station d'épuration Cruet à Mercury 100 EH

Micro-Station d'épuration Grand-Arc à Mercury 200 EH

Station d'épuration Lieu dit du Marais à Gilly sur Isère

Année de mise en service : 2012

Type de traitement : Boues activées
 Capacités d'installation : 46 000 EH
 o Autorisation de rejet : 08 Août 2008
 o Prescriptions de rejet :

PARAMETRES	Période 24 heures	
	Concentration en mg/l	Rendement épuratoire minimum
DBO5	< 25	> 80%
DCO	< 125	> 75%
MES	< 35	> 90%

1.8 - Boues issues des ouvrages d'épuration

	Année 2013	Année 2014
Quantité de boues produite en tonnes de matières sèches	583	776

2 - Tarification de l'assainissement et Recettes du service

2.1 - Modalités de tarification

La délibération du 11 décembre 2013 fixe la redevance aux usagers pour la campagne 2014.
 Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an par les gestionnaires d'eau
 Nombre de factures par an : 25 048
 L'Abonnement est payable à terme échu (gestionnaires SIEBE, SIEAGA, Tours en Savoie et d'avance (contrat DSP AEP Albertville et SI Fayet).
 Le service n'est pas assujetti à la TVA.

2.2 - Redevance d'assainissement du SIARA

Campagne	Facturation	Part Collectivité			Part Délégitaire			Tarif Global		
		Part totale Siara	Part fixe Siara	Part variable Siara	Part totale Délégitaire	Part fixe délégitaire	Part variable délégitaire	Total	Part fixe totale	Part variable totale
2010	2011	0,7373 €	7,4853 €	0,6624 €	0,4627 €	12,5147 €	0,3376 €	1,2000 €	20,0000 €	1,0000 €
2011	2012	0,7790 €	8,0000 €	0,6990 €	0,4800 €	12,9819 €	0,3502 €	1,2590 €	20,9819 €	1,0492 €
2012	2013	0,9423 €	8,5000 €	0,8573 €	0,5070 €	13,7125 €	0,3699 €	1,4493 €	22,2125 €	1,2272 €
2013	2014	0,9736 €	9,0000 €	0,8836 €	0,6294 €	17,0800 €	0,4586 €	1,6030 €	26,0800 €	1,3422 €
2014	2015	1,2609 €	12,0000 €	1,1409 €	0,6641 €	18,0266 €	0,4839 €	1,9250 €	30,0266 €	1,6247 €

La redevance globale 2014 est rapportée à 1,9250 €/m³ HT pour 100 m³ assujettis à l'assainissement.

Est présenté en Annexe 1 un modèle de facture type à 120 m³ avec les sous-rubriques de la redevance assainissement :

- le SIARA pour la collecte et le transport des eaux usées ,
- le Délégitaire pour le traitement des eaux usées,
- l'Agence de l'Eau pour la redevance des organismes publics

2.3 - Évolution du tarif de l'assainissement

L'évolution des tarifs s'explique par le financement du projet de restructuration du système d'assainissement de la Région d'Albertville.

2.4 - Recettes du service

	Données CA 2014
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	1 293 038,46 €
Participation pour raccordement aux égouts	349 378,99 €
Subventions	1 027 526 €
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	143 098,05 €
FCTVA	1 381 975,01 €
Emprunts	0,00 €

2.5 - Recettes du délégataire :

	2014
PARTIE FIXE	206 630,00 €
PARTIE PROPORTIONNELLE	630 470,00 €
Autres produits (dont matières vidanges et graisses)	69 150,00 €
PRIME D'ÉPURATION	182 110,00 €
RÉCÈTTES DU FERMIER	1 088 360,00 €

3 - Financement des Investissements

3.1 - Type de budget

M 49

3.2 - Travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014

Montants des travaux facturés pendant l'exercice budgétaire 2014 : 3 772 316,57 €

Montant des subventions perçues : 1 027 526 €

3.3 - État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2014	19 097 113,60 €
Montant remboursé durant l'exercice	1 718 874,76 €
- Dont en capital	893 592,99 €
- Dont en intérêts	825 281,77 €

3.4 - Amortissements

Pour l'exercice 2014, la dotation est la suivante :

- dotation d'amortissements aux immobilisations : 438 045,50 €

- dotationx aux amortissements des subventions : 258 864,34 €

4 - Indicateurs de performance

4.1 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A -Plans des réseaux de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	0
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
TOTAL (somme des points obtenus)		100	90

4.2 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Indice de 80 points avec la décomposition suivante :

- 20 points : Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- 10 points : Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

- **20 points** : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.

4.3 - Taux de boues issues de l'ouvrage d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

	Année 2013	Année 2014
Taux de boues en %	100,00%	100,00%

5 - Actions de solidarité et de Coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau

5.1 - Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles.

	Année 2013	Année 2014
Montants des abandons de créance à caractère social	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0
Montants des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
Valeur de l'indicateur « Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité »	0 €/m ³	0 €/m ³

5.2 - Opérations de coopération décentralisée

Conformément aux articles L 1115-1 et L 115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissement public de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % de leurs ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans le cadre des conventions prévues à l'article L 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le SIARA n'a participé à aucune opération de coopération décentralisée au cours de l'année 2014.

6 - Situation

L'année 2014 a vu le démarrage et la réflexion de diverses actions et notamment :

Fonctionnement

- ✓ Étude sur le mode de gestion des stations d'épuration (étude comparative gestion interne - régie, SPL - ou externe - DSP, prestation de service)
- ✓ Convention d'assistance auprès du CDG73 pour la réalisation du Document Unique
- ✓ Avenant n° 8 au contrat DSP afin de prolonger d'un an la DSP soit jusqu'à fin mars 2016
- ✓ Déclaration sans suite de la procédure de consultation de la nouvelle DSP
- ✓ Mise en place du temps partiel
- ✓ Convention de mutualisation de service avec la Communauté de Commune de la Région d'Albertville (CoRAL) avec un appui du pôle administratif et de la cellule technique
- ✓ Validation du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement

Investissement

- ✓ Rétrocession des réseaux d'eaux usées de la ZAC Le Grand Bassin situé à Tournon
- ✓ Rétrocession des réseaux d'eaux usées du lotissement Les Vignettes situé à Gilly sur Isère
- ✓ Finalisation de la restructuration du réseau de transit des effluents
- ✓ Maîtrise d'Oeuvre Plancherine - Chef-Lieu en groupement de commande avec la commune de Plancherine et le SIEBE
- ✓ Travaux réseaux Plancherine - Chef-Lieu en groupement de commande avec la commune de Plancherine et le SIEBE
- ✓ Travaux réseaux Mercury - La Soffaz en groupement de commande avec la commune de Mercury et le SIEBE
- ✓ Renouvellement de pompes dans les postes de relevage
- ✓ Renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'assainissement

Bilan administratif de l'Année 2014 :

Émission de documents :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Courriers au départ	275	1034	1065	1189	1160	866
Fax au départ	19	68	24	37	19	13

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Émission de mandat de dépenses	279	546	645	903	836	639
Nombre de Bordereau	32	51	78	98	83	61

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Émission de Titres de recettes	76	132	260	389	178	332
Nombre de Bordereau	22	31	54	57	34	38

Réception de documents :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Permis de construire	0	270	241	212	168	171
Certificat d'Urbanisme	0	36	63	34	49	17
Déclaration Préalable	0	50	80	84	62	51
Permis d'aménager	0	9	10	7	14	12
Arrêtés des communes	0	205	334	263	239	217
Factures	149	407	509	697	617	459
Courriers divers	597	1152	1458	1490	1479	988
Fax	159	402	624	459	440	494
E-mail boîte principale	-	318	586	498	782	790
DICT	164	364	595	545	777	799
Demande Notaires	0	136	108	31	21	25

Assemblée Délibérante :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de séances	7	7	7	5	6	9
Nombre de délibérations	72	78	71	59	53	78

Facture de 120 m3 établie sur la base des tarifs appliqués au 1er Janvier 2015
Coefficient d'actualisation des prix du délégataire connu au 1er Janvier 2015 =

Abonnement assainissement	1,37315	au 01/01/2015
Consommation assainissement	1,37315	au 01/01/2015

Evolution 2014 / 2015
(tarifs et montants en euros)

N° BANCO : 3198

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	M3	Prix unitaire 2014	Prix unitaire 2015	Montant 2014	Montant 2015	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		17,96 €	18,22 €	17,96 €	18,22 €	1,45%
Consommation	120	0,4665 €	0,4891 €	55,98 €	58,69 €	4,84%
Part de la Collectivité et des Tiers						
Abonnement annuel		12,00 €	16,00 €	12,00 €	16,00 €	33,33%
Consommation - collecte	120			0,00 €	0,00 €	
Consommation - traitement	120	1,1409 €	1,2458 €	135,91 €	149,50 €	9,19%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				222,85 €	242,41 €	8,78%
ORGANISMES PUBLICS						
	M3	Prix unitaire 2014	Prix unitaire 2015	Montant 2014	Montant 2015	Evolution N/N-1
Agence de l'Eau						
Moderatisation des réseaux	120	0,1500 €	0,1650 €	18,00 €	18,60 €	3,33%
Sous total "organismes publics" hors TVA en euros				18,00 €	18,60 €	3,33%
TVA à 10 % (au 01-01-2014)				7,39 €	7,69 €	
Total 120m3 TTC en euros				248,24 €	268,70 €	8,24%
Soit le m3 TTC en euros (y compris les parts fixes)				2,069 €	2,239 €	8,24%